

Couleur à la une

N° 40
Mars 2015



*Avec le printemps, les premiers beaux jours arrivent,
la terre s'éveille et reverdit, la nature se métamorphose.*

Appel aux scrutateurs volontaires

Pour effectuer le dépouillement lors des élections départementales qui ont lieu les dimanches 22 et 29 mars, la commune **recherche des volontaires**. Si vous êtes intéressé(e), merci de prendre contact avec Elodie Brunaud, au « service élections » de la mairie (05 49 29 80 04), **avant le 9 mars**.

Ouverture du Musée du Château

En 2014, vous n'êtes peut-être pas allés visiter le **musée** qui avait fait « peau neuve », en modifiant une partie de son contenu et en mettant en place des visites libres ? Pour 2015, vous avez toute la saison devant vous pour **une visite**, et cela **à partir du samedi de Pâques, 4 avril, jour de ré-ouverture**. Vous y **serez les bienvenus**.

Nouveaux horaires d'ouverture du CCAS

Lors de la dernière réunion, les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), pour répondre de manière satisfaisante et efficace à ses missions, ont validé de nouveaux horaires d'ouverture, **à partir du 1er mars**. Le CCAS sera désormais ouvert comme suit : **tous les après-midis (du lundi au vendredi) de 14 H à 17 H et le mercredi matin de 9 H à 12 H**.

Les jeunes électeurs à l'honneur

Comme chaque année, la municipalité organise la Cérémonie de Citoyenneté destinée à remettre les cartes d'électeurs aux jeunes de 18 ans. Ce geste symbolique a pour but de responsabiliser ces nouveaux citoyens à l'importance que revêt le vote dans notre démocratie. **16 jeunes** Chef-Boutonnais sont invités **le 7 mars à 14 heures** à la mairie pour recevoir cette carte, en présence des représentants de la commission : un délégué de l'administration et un délégué du Tribunal de Grande Instance. La date de cette cérémonie est encadrée par la loi pour tenir compte des élections départementales.

Le CCAS innove pour les jeunes

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a créé, à effet du 1er mars 2015, une nouvelle aide pour les jeunes Chef-Boutonnais, âgés de **18 à 25 ans**. Cette nouvelle action permettra aux bénéficiaires (sous condition de ressources) de **les aider financièrement tant pour l'obtention du code que de la conduite**. Si vous voulez en savoir plus, connaître toutes les modalités de cette aide et faire partie des 5 premiers inscrits, n'hésitez pas à contacter Maryse Cornette (CCAS / 05 49 29 80 04).

Réunion d'information sur l'accessibilité

Tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), comme les commerces, doivent cette année faire une déclaration en vue de leur mise en accessibilité. Il y aura des **réunions d'information** à destination des commerçants et artisans du département. Pour le territoire du Mellois, la date serait a priori **le jeudi 12 mars, de 8 H 30 à 10 H, à Melle**.

Nouveaux horaires de la déchèterie

Afin d'améliorer l'accueil et le service, la **déchèterie** route d'Aubigné, gérée par la CdC Cœur du Poitou, sera **à compter du 1er Avril**, ouverte avec des amplitudes horaires beaucoup plus importantes.

Du 1er avril au 30 septembre (**horaires d'été**), ouverture :
- **du lundi au vendredi** de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H 30
- **le samedi** de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Cté de C. : www.coeurdupoitou.com ou 05 49 29 83 93.

Les élections cantonales se transforment en élections départementales

Il n'y aura plus d'élections cantonales. Mais des élections départementales ! Quelle est la différence entre les deux et qu'a voulu le législateur ?

La première grande modification est l'homogénéité imposée dans tous les cantons de France qui doivent être constitués de 20 000 habitants (+ ou -15%), alors qu'auparavant les cantons des Deux-Sèvres comptaient de 3 500 à 30 000 habitants. Ce premier changement implique la réduction du nombre de cantons. Les cantons de Chef-Boutonne, Melle et Sauzé-Vaussais n'en forment désormais plus qu'un le « **canton de Melle** », au niveau duquel nous voterons. Chef-Boutonne et Sauzé-Vaussais ne seront donc plus chef-lieu de canton.

La deuxième modification essentielle provient de la volonté affirmée du législateur de voir la parité dans les assemblées départementales. Pour cela, vous allez voter maintenant pour **un binôme** dans chaque nouveau canton, constitué d'un homme et d'une femme. Au niveau départemental, les **17 cantons** seront représentés par **34 conseillers départementaux : 17 hommes et 17 femmes**. Chaque binôme disposera de remplaçants de même sexe pour cette élection. Les équipes qui se présentent au suffrage sont donc composées de 4 personnes (2 titulaires et 2 remplaçants).

Une fois élus, ces nouveaux conseillers départementaux siègeront au Conseil Départemental qui remplacera le Conseil Général et auront pour mission de gérer principalement les compétences comme le RSA (Revenu de Solidarité Active), le handicap, l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), les collèges, les routes départementales, les transports scolaires et départementaux.

Les 22 et 29 mars, accomplissez votre devoir de citoyen, votez !

Surtout, n'oubliez pas une pièce d'identité avec photo pour pouvoir voter.

Des changements de luminaires en perspective

La commune dispose de 451 points d'éclairage plus ou moins anciens. Les dernières réglementations en vigueur interdisent l'emploi de lampes BF « ballons fluor » qui sont d'ores et déjà introuvables sur le marché. Or, nous disposons de 244 lampes de ce type qui nécessitent d'être changées avec l'ensemble de la « tête ».

Suite à un appel à projets de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), la commune a été retenue et pourra bénéficier de subventions s'élevant à 15 000 € (ADEME et Région) si nous réduisons notre consommation électrique pour l'éclairage, par le remplacement d'au moins 185 lampes « ballon fluor ».

Cet engagement est fondamental économiquement et écologiquement, mais représente un investissement d'au moins 100 000 € HT avant le 31 décembre 2016.

C'est pour cela, qu'à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de privilégier cette opération et en conséquence, ne procédera pas à l'installation de nouveaux points lumineux durant ces années.

Le programme de remplacement sera décidé dans les prochains mois.

« À chacun sa place ! » Ciné-débat

Suite à la projection du film « Jour de Fête » de Jacques Tati, où les préparatifs de la fête foraine animent la place du village, **le jeudi 23 avril à 20 H 30** (salle du cinéma), Franck Bonhome, urbaniste (Atelier Sites et Projets) en charge du Plan Local d'Urbanisme de Chef-Boutonne animera une discussion sur l'usage des places et des espaces publics d'hier et d'aujourd'hui.

Séance gratuite.

Pour info, pendant le mois de l'architecture et du cadre de vie (avril), des dizaines de manifestations seront proposées dans toute la région Poitou-Charentes.

Merci pour l'accueil

Le recensement qui a eu lieu du 15 janvier au 14 février, s'est déroulé de manière très satisfaisante. Nous tenons à vous remercier pour l'accueil chaleureux que vous avez réservé aux 4 agents recenseurs. Ils ont pu effectuer cette tâche importante dans de bonnes conditions.

Projection en avant première, le 30 avril

« **La cité des fantasques disparus** » une fiction, dont une séquence a été tournée sur le site du château de Javarzay, sur la vie d'Auguste Tolbecque, célèbre musicien qui a occupé une grande partie de sa vie à restaurer ou créer des instruments de musique depuis son atelier au Fort Foucault à Niort. Cette histoire prend une tournure fantastique, dès l'instant où l'on parle de Jules Verne et d'une folle machine qui a la capacité de voyager dans le temps...

Soirée spéciale de projection en avant première, en présence du réalisateur Thomas Souchard, de Sébastien Maye, producteur du film et acteur dans le rôle du jeune Auguste Tolbecque et de Jean-Charles Deval, dans le rôle du Comte de Ponchartrain, **le jeudi 30 Avril au Centre Culturel à 20 H 30. Entrée Gratuite.**



Retrouvez les informations sur Chef-Boutonne, sur le site internet de la commune : www.chef-boutonne.fr ou en consultant le profil « Commune de Chef-Boutonne » sur Facebook.

En route vers le PLU

La Municipalité de Chef Boutonne vient de lancer la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce chantier important pour le devenir de notre territoire permettra d'aboutir à un nouveau document d'urbanisme en 2017.

Le PLU, un projet de territoire pour les 10 ans à venir

Cette réflexion globale sera l'occasion d'exprimer et de dessiner le projet de notre territoire pour les 10 ans à venir. Le PLU sera aussi un outil juridique plus contemporain et donc mieux adapté à la mise en oeuvre de notre choix de développement et d'aménagement, respectueux des impératifs du développement durable.

Ce projet de territoire assurera ainsi une triple fonction :

- Elaborer la feuille de route de la commune pour la prochaine décennie (fonction prévisionnelle et stratégique),
- Maîtriser la qualité des projets (fonction opérationnelle d'encadrement des opérations d'aménagement),
- Définir les règles à respecter pour autoriser les constructions (fonction réglementaire).

Inscrire notre projet de territoire dans la réglementation nationale

Le nouveau PLU devra, parallèlement, prendre en compte :

- les dispositions des lois Grenelle, ALUR (biodiversité, trames vertes et bleues, densité et économie d'espace) et Patrimoine (en projet pour 2015),
- les orientations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Boutonne, de l'Atlas des Zones Inondables de la Boutonne et du Schéma Régional de Cohérence Ecologique,
- les inventaires communaux de valorisation des zones humides, des haies et des boisements,
- les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Mellois.

Contenu du futur PLU

Le PLU est aussi un document administratif et juridique composé d'un rapport de présentation exposant le diagnostic communal et les grandes orientations de la Municipalité, d'un règlement écrit et graphique (plan de zonage) opposable aux tiers, d'orientations d'aménagement et de programmation (avec lesquelles les projets d'aménagement doivent être compatibles) et enfin d'annexes techniques et juridiques.

Un nouveau PLU en 2017 !

L'élaboration du PLU s'organise autour de **3 temps forts**, qui vont rythmer la vie communale des deux prochaines années : la réalisation du diagnostic communal et du projet d'aménagement et de développement durable **en 2015**, la mise à enquête publique du projet de PLU **fin 2016**, pour aboutir à l'approbation, en Conseil Municipal, du nouveau document d'urbanisme, **au printemps 2017**.

Impliquer tous les Chef-Boutonnais !

Pour faciliter votre participation à ce grand chantier, plusieurs temps d'échanges et de concertation dont les dates seront précisées ultérieurement, sont prévus cette année : des ateliers participatifs, des réunions publiques et une exposition du projet permettront de recueillir vos impressions, vos avis et vos contributions.

Comment sont gérés les espaces publics dans notre commune ?

Dans le cadre de notre volonté d'organiser des réunions thématiques, après celle sur la gestion de l'eau à Chef-Boutonne, nous souhaitons aborder le thème de **la gestion de nos espaces publics**.

Bien des questions peuvent se poser pour vous : comment sont-ils gérés ? Pourquoi avoir réduit massivement l'emploi des pesticides ? Comment mieux gérer les herbes qui poussent davantage ? Toutes ces questions méritent des réponses précises.

Nous répondrons à ces questions, accompagnés de spécialistes du domaine lors de la réunion publique qui aura lieu **le 16 Avril à 20 H 30 à la Ferme du Château**, dans le cadre de la « semaine sans pesticides ».

La pêche à l'étang communal a repris

L'ouverture de la pêche a eu lieu le samedi 21 février. Les cartes annuelles et journalières sont en vente tout le long de l'année chez 5 commerçants Chef-Boutonnais (Le Sèvre, Fleury Alain, Boulangeries Maître et Vacher, et La Maison de la Presse) qui sont ici remerciés pour leur collaboration. Le **règlement intégral** est consultable sur les panneaux d'affichage à l'étang, à la mairie et également sur le site internet de la commune : www.chef-boutonne.fr

Des volontaires pour secourir

Au cours de **l'année 2014**, les Sapeurs Pompiers de Chef-Boutonne ont été sollicités **339 fois** sur leur territoire d'actions, dont 175 sur notre commune. Ces interventions ont été des secours à victime (ambulance) pour plus de 86% (294 fois). Quels que soient l'heure, le temps, ils répondent présents pour aider et secourir. N'oublions pas qu'ils sont **tous volontaires** et non professionnels. Un grand **Merci** pour leur engagement.

Toute personne intéressée pour devenir pompier peut contacter le Chef de Centre, Cyril Gendraux (06 83 44 34 33).

Un changement d'adresse

« Apa d'âge », dont la responsable est Péline Devinck a transféré, depuis le début de l'année, son activité au n° 5 de l'avenue Louis Doignon.

DAAF, quelques chiffres

Dernièrement a eu lieu une petite cérémonie à la caserne des pompiers pour la remise de DAAF (DéTECTEUR Autonome AVERTISSEUR de Fumée) à **onze foyers Chef-Boutonnais**. En effet, dans le cadre de la loi obligeant la mise en place de détecteurs de fumée dans tous les logements avant le 8 mars 2015, le **SDIS** (Service Départemental d'Incendie et de Secours) des Deux-Sèvres en partenariat avec la **MACIF** ont offert 250 détecteurs pour le département, dont 11 à Chef-Boutonne.

Le saviez-vous ? Chaque année, 250 000 incendies ont lieu en France faisant 800 morts, soit un incendie toutes les 2 minutes et 70% des incendies ont lieu la nuit... D'où l'importance de respecter cette loi !

Un peu de législation pour le bien-être et le respect de tous :

- Il appartient à chaque propriétaire, qu'il habite ou non sa propriété, ou qu'il donne celle-ci en location, ou qu'elle soit inhabitée, **d'entretenir ses haies et toute végétation** qui ne doivent en aucun cas dépasser sur la voie publique, ni gêner le passage, les fils électriques et téléphoniques.

- Vous êtes **responsables de vos animaux** quels qu'ils soient et vous devez prendre les mesures nécessaires pour éviter qu'ils divaguent de jour comme de nuit. Une convention a été signée avec Animal'or, qui facture ses prestations aux propriétaires des animaux errants récupérés.

Une journée broyage en perspective

Plutôt que d'emmener à la déchèterie les végétaux issus des tailles, puis de les traiter et de les stocker, il paraît plus opportun de recycler ces produits en les broyant, afin qu'ils procurent pour les différentes plantations, des amendements de qualité, visant à les protéger et à limiter la pousse des herbes.

Pour faciliter cette démarche écologique, la commune de Chef-Boutonne a, de nouveau, décidé de mettre à disposition son broyeur et un agent communal. **Le vendredi 13 Mars de 8 H 30 à 12 H**, il suffira d'apporter les branchages route de Gournay, sur le terrain communal. L'agent broiera alors ces végétaux et chacun pourra repartir avec ses broyats. Nous souhaitons renouveler cette opération à l'automne. Le même jour, il sera possible que chacun d'entre nous récupère de la terre.

Infos municipales

- **L'éclairage extérieur** du château de Javarzay a été changé. Il met d'une part davantage le site en évidence et d'autre part, consomme moins d'énergie.
- A compter du 1er mars, permanence du **Trésor Public** à la mairie, uniquement les vendredis matin de 9 H à 12 H.
- Pour rappel, le thème du concours Photos 2015 est : **Le Temps**.

AGENDA des MANIFESTATIONS

Samedi 7 Mars	Concours de belote - Amicale des Sapeurs Pompiers - Ferme du Château - 14 H
Vendredi 13	Don du Sang - Ferme du Château - de 16 H 30 à 19 H 30
Vendredi 13	Théâtre « Le gai savoir du clown » - Scènes Nomades - Centre Culturel - 20 H 30
Samedi 21	Concours Truites - PECH - Etang communal de Javarzay
Samedi 21	Paëlla - Cycle Chef-Boutonnais - Ferme du Château - 20 H
Dimanche 22	Elections Départementales
Mardi 24	Assemblée Générale - ADMR - Ferme du Château - 15 H
Samedi 28	Repas asiatique - Section Judo du Foyer Culturel - Ferme du Château - 20 H
Dimanche 29	Elections Départementales

S. 11/D. 12 Avril	Biennale des Métiers d'Art - Foyer Culturel - Toutes les salles communales
Dimanche 12	Randonnée Pédestre - Les Restos du Cœur - Rdv Maison du Cèdre (Mairie) - 15 H
Mardi 14	Choucroute - La Source - Ferme du Château - 12 H
Jeudi 16	Réunion Publique « La gestion de nos espaces publics » - Ferme du Château - 20H30
Samedi 18	Concours Truites - PECH - Etang communal de Javarzay
Samedi 18	Théâtre par la Cie du Foyer Rural de Melleran - ARBRES - Centre Culturel - 20H30
Dimanche 19	Assemblée Générale - Les Amis du Château - Centre Culturel - 10 H
Jeudi 23	Ciné-débat - « Jour de fête » - Centre Culturel - 20 H 30
Dimanche 26	Brocante - Les Amis des Chaumias - Place des Chaumias à Lussais
Jeudi 30	Projection gratuite du film « La Cité des fantasques disparus » - C. Culturel - 20 H 30

Une 5ème édition de la Biennale des Métiers d'Art

Confortés par le succès des précédentes éditions de **Bouton d'Art**, les membres du **Foyer Culturel** ont décidé de renouveler cette manifestation. Animations et expositions permettront au public de (re)découvrir l'artisanat sous toutes ses formes, le vent était l'invité d'honneur.

Beau week-end artisanal, **des 11 et 12 avril prochain**, à noter d'ores et déjà dans vos agendas.

Couleur à la une est distribué tous les deux mois et vous donne rendez-vous au mois de mai 2015. Il peut aussi être consulté sur le site internet communal : www.chef-boutonne.fr